Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 029-212900773-20260529-CA_2602001-DE

CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

Guissény
Gwiseni
Finistère
Pen-Ar-Bed

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE N° CA/26-02001

Date d'envoi de la convocation : 18/05/2026

Nombre de membres en exercice	= 13
Présents	= 13
Votants	= 13

RÉUNION DU 29 MAI 2026

Installation nouveau conseil d'administration

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf mai, à dix-sept heures, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Guissény, légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Jean-Louis BONDU, président.

Étaient présents : Frédéric BEAUFORT, Violaine BODENNEC, Jean-Louis BONDU, Karine BRAMOULLÉ, Marie-Christine CALVARIN, Jean-François DELAPRÉ, Sandrine FLOCH, Stéphanie GUEGUEN, Isabelle GUEN, Isabelle HERFELD, Irène LE GOFF, Maud LE QUÉRÉ, Cécile LORMEAU
Excusés :
Secrétaire de séance : Isabelle HERFELD

Vu l'article L.123-4 du Code de l'Action Sociale et des Familles créant de droit un Centre Communal d'Action Sociale dans toute commune de 1 500 habitants et plus,
Vu l'article R.123-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles confiant au Conseil Municipal le soin de fixer le nombre d'administrateurs du CCAS,
Considérant que parmi les membres du conseil d'administration du CCAS doivent figurer obligatoirement un représentant de quatre catégories d'associations visées par l'article L.123-6 du code de l'action sociale et des familles :

- un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'UDAF,
- un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département,
- un représentant des associations de personnes handicapées du département.
- un représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions.

Vu la délibération du conseil municipal du 12 mai 2026 procédant à l'élection des 6 représentants élus issus du conseil municipal,

Les 6 membres élus au sein du conseil municipal sont :
- Mme Stéphanie GUEGUEN
- Mme Violaine BODENNEC
- Mme Sandrine FLOCH
- Mme Cécile LORMEAU
- Mme Isabelle HERFELD
- M. Jean-François DELAPRÉ

Les 6 membres nommés par le Maire sont :
- M. Frédéric BEAUFORT, en qualité de représentant de l'association Secours Catholique,
- Mme Marie Christine CALVARIN, en qualité de représentante de l'Union Départementale des Associations Familiales,
- Mme Isabelle GUEN, en qualité de représentante de l'ADAPEI 29,
- Mme Maud LE QUÉRÉ, personne qualifiée qui participe à des actions d'animation de prévention et de développement social dans la commune

Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 029-212900773-20260529-CA_2602001-DE

- Mme Karine BRAMOULLÉ, en qualité de représentante de l'Association [illegible] personnes âgées du département,

- Mme Irène LE GOFF, personne qualifiée qui participe à des actions d'animation de prévention et de développement social dans la commune,

Le Président du CCAS déclare les membres du CCAS désignés ci-dessus installés dans leur fonction.

Il leur rappelle que les membres sont soumis au secret professionnel dans les termes des articles 226- 13 et 226-14 du code pénal et passibles des peines prévues à l'article 226-13.

Fait à Guissény, le 29 mai 2026
Pour extrait conforme au registre,

Le Président,

CCAS DE GUISSENY
29880

Jean-Louis BONDU